

Communiqué de presse

À Bobigny, le 18 mai 2020



Dans les collèges de Seine-Saint-Denis : l'Éducation nationale et le Conseil départemental main dans la main avec une officine aux intérêts privés

Dans un article de *Seine-Saint-Denis le magazine* paru en ligne le 4 mai dernier¹, on apprend que, pendant la période de confinement, l'association *Le Choix de l'école*, en partenariat avec la fondation Rothschild, a confié 1 500 tablettes numériques à des collégien.ne.s qui ne possédaient pas de matériel informatique, dans le cadre de la « *continuité pédagogique* ».

Si l'intention paraît louable, la réalité est moins idyllique. Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a eu le plus grand mal à utiliser son stock de tablettes (selon des informations obtenues auprès de ses services, 1 560 sur un peu moins de 15 000 disponibles) malgré plusieurs relances auprès des chef.fe.s d'établissements dans le cadre de conventions de prêt montées en urgence dès l'annonce de la fermeture des établissements scolaires. Dans le même temps, l'association *Le Choix de l'école* a réussi, elle, à grand renfort de démarchage auprès des établissements scolaires, à écouler 1 630 tablettes au bénéfice d'une quarantaine de collèges dans un département qui en compte 130.

Le Conseil départemental s'est défendu à plusieurs reprises de tout lien avec cette initiative d'une association aux intérêts privés (y compris lors du CDEN du 20 avril dernier par la voix de son Vice-Président en charge de l'éducation, Emmanuel Constant) : c'est donc avec étonnement que nous pouvons lire, dans l'article cité précédemment, que « *l'association Le Choix de l'école a agi de concert avec le Département, qui a de son côté déjà livré 15 000 tablettes aux collèges de Seine-Saint-Denis* ». **Le Conseil départemental a donc choisi d'assurer, en toute connaissance de cause, le service après-vente d'une association aux intérêts privés qui a largement empiété sur l'une des ses prérogatives en matière d'éducation !**

Ce n'est pas la première fois que *Le Choix de l'école* se voit offrir un pont d'or par les pouvoirs publics en Seine-Saint-Denis : sur son site Internet², cette association prétend que 50 % des collèges du département ont accueilli un.e enseignant.e du programme (difficile de confirmer ou d'infirmer cette assertion dans la mesure où les autorités académiques entretiennent la plus stricte opacité quant aux modalités de leur affectation, malgré nos interventions réitérées). *Le Choix de l'école*, ex-*Teach for France* (déclinaison française de *Teach for All*), qui bénéficie d'un partenariat privilégié avec l'académie de Créteil depuis la rentrée 2016, accompagne de jeunes diplômé.e.s (souvent issu.e.s des grandes écoles) recruté.e.s en tant qu'enseignant.e.s contractuel.le.s dans des collèges de l'éducation prioritaire. **Charriant avec elle une conception dangereusement simplificatrice du métier**

1 <https://lemag.seinesaintdenis.fr/Confinement-des-tablettes-pretees-aux-collegien-ne-s>

2 <https://www.lechoixdelecole.org>

d'enseignant.e, cette association sert d'avant-poste aux cercles d'influence néolibéraux dans les établissements scolaires publics : le président de son conseil d'administration, Laurent Bigorgne, proche de Jean-Michel Blanquer et éminence grise d'Emmanuel Macron sur les questions d'éducation pendant la dernière campagne présidentielle, dirige l'Institut Montaigne, un *think tank* proche du patronat qui plaide notamment pour une augmentation du temps de travail et la réduction du budget de l'éducation tout en bénéficiant de dons privés substantiels et défiscalisés ; sa vice-présidente, Patricia Barbizet, ancienne directrice générale d'*Artémis*, le fonds d'investissement de la famille Pinault, est administratrice de plusieurs groupes du CAC 40 (AXA, Total) et préside encore, à l'heure actuelle, *Le Siècle*, cénacle qui entretient la collusion entre les élites économiques, politiques et médiatiques.

Le projet du *Choix de l'école*, sous couvert d'un discours généreux en faveur des élèves des quartiers populaires, est en réalité une *opération* destinée à privatiser en sourdine le recrutement et la formation des enseignant.e.s des établissements scolaires publics. Depuis la rentrée 2016, l'académie de Créteil soutient sans réserve cette expérimentation, affectant parfois en priorité les contractuel.le.s issu.e.s de ce programme au détriment d'autres personnels non-titulaires ; ce faisant, l'Éducation nationale cautionne une sélection basée sur la reconnaissance d'aptitudes individuelles qui viennent désormais se substituer aux critères habituels de recrutement des enseignant.e.s de l'école publique, à savoir les qualités scientifiques et pédagogiques. En effet, Le *Choix de l'école*, qui met avant l' « innovation », l' « ouverture d'esprit », l' « humilité » et le « goût du collectif », toutes « compétences » qui appartiennent à la rhétorique managériale, tient un discours qui laisse à penser qu'on peut former un.e enseignant.e en quelques semaines seulement (la dernière université d'été de l'association du *Choix de l'école* s'est d'ailleurs déroulée en Seine-Saint-Denis, dans les locaux du Lycée International de l'Est Parisien, à Noisy-le-Grand, au mois de juillet 2019). Par ailleurs, l'État accepte de confier l'accompagnement des contractuel.le.s issu.e.s de ce programme à des tuteur.rice.s qui sont choisi.e.s par l'association, préparant ainsi la délégation de la formation des enseignant.e.s du public à des organismes privés.

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU 93 dénonce avec force l'abandon du principe de neutralité du service public par l'Éducation nationale et le Conseil départemental en Seine-Saint-Denis qui lui préfèrent manifestement la connivence avec une officine de diffusion de l'idéologie de marché aux intérêts privés qui associe constamment dans son discours les inégalités de réussite scolaire et la mise en doute du service public.